



Réseau Ecologie Nature 43
Association loi 1901

février 2015– N° 4

la lettre

24 ASSOCIATIONS FEDEREES

ACCENT
ALLIANCE AVEC LES LOUPS
AMIS DE LA TERRE
APEVE
ASEB BRIOUDE
AVENIR DES GORGES DE LA LOIRE
CENTRE HAROUN TAZIEFF
CITOYENS SOLIDAIRES
CLUB MOUCHE HTE VALLEE LOIRE
COLLECTIF COLIBRIS DES SUCS
COLLECTIF ECOCITOYEN BRIVADOIS
COLLECTIF VALORISONS NOS DECHETS
COLLECTIF 43 SANS OGM
CPE
E.R.E 43
HAUTE-LOIRE BIOLOGIQUE
JARDINS FRUITES
L.P.O HAUTE-LOIRE
PLANTES SAUVAGES 43
PROTEGEONS TAILLARD
SAUVEGARDE DE LA VARENNES DE MONLET
SORTIR DU NUCLEAIRE BRIOUDE
SOS AIR PUR
SOS LOIRE VIVANTE

FNE / FRANE

Le REN 43 est le représentant dans le département de :

- la FRANE (Fédération Auvergne des associations de protection de la Nature et de l'Environnement)
- et de FNE (France Nature Environnement) au plan national

Bienvenue aux nouvelles associations adhérentes

L'Association pour la Sauvegarde de Varennes de Monlet, Plantes sauvages 43 et le Collectif Colibris des Sucs ont souhaité rejoindre le REN 43.

Nous sommes ravis de leur entrée parmi nos adhérents. Il s'agit maintenant de 24 associations qui sont représentées dans notre fédération.

Le loup, après la plaquette, le REN acteur incontournable

Suite aux différents évènements des mois derniers autour de la problématique du loup, le REN a rencontré Monsieur le Préfet le 18 novembre. Cette réunion a permis un échange approfondi.

Une formation « réseau sentinelle » loup a été organisée par l'ONCFS en décembre à laquelle ont participé 3 représentants du REN.

Monsieur le Préfet a mis en place un Comité de suivi du loup et 3 places (3 titulaires et 3 suppléants) ont été attribuées au REN pour représenter l'ensemble des associations écologiques.

La première réunion a eu lieu ce 27 février et ce sont 3 agriculteurs dont 2 éleveurs qui ont représenté le REN lors de cette première réunion d'information et de concertation.

Le REN sur RCF radio locale

A l'occasion de la journée mondiale des zones humides, SOS Loire Vivante et la LPO sont intervenus à l'antenne de RCF le 21 janvier dernier.

La prochaine émission sera diffusée le mercredi 18 mars à 18 h 30 au cours de laquelle le président de SOS Loire vivante parlera de l'eau à l'occasion de la journée mondiale de l'eau.

Réseau Ecologie Nature Haute Loire - REN 43

Fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement

8, rue Crozatier - 43000 Le Puy en Velay - Tél : 06.18.29.00.59 – mail : ren43@rivernet.com

*« On est au pied du mur, et il faut arrêter de dire n'importe quoi ! »
Pierre RABHI – 30 novembre 2014 France Inter*

Energies renouvelables – Photovoltaïque

A Saint Christophe sur Dolaizon

Suite au permis de construire accordé concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque sur une zone humide temporaire à St Christophe sur Dolaizon qui occuperait 17 hectares, un courrier de recours gracieux a été fait par notre avocat à la requête de SOS Loire Vivante et du REN. Ce recours a été rejeté par la Préfecture.

A leur demande, SOS Loire Vivante et le REN ont sollicité un rendez-vous à la communauté d'agglomération du Puy en Velay. Une délégation a rencontré le 20 février dernier la personne en charge du dossier à la Communauté d'agglomération du Puy en Velay ainsi que le Maire et le Secrétaire de mairie de St Christophe sur Dolaizon.

Notre position a été donnée en précisant que nous sommes pour le photovoltaïque mais pas sur une zone humide et qu'il existe suffisamment d'emplacements déjà urbanisés pour implanter une centrale photovoltaïque.

Aucune évolution de ce projet n'étant envisagée par la communauté d'agglomération, le REN et SOS Loire vivante ont décidé de déposer un recours contentieux.

Nous avons demandé à nouveau que le REN soit sollicité en amont, au moment de l'élaboration des projets.



Journée mondiale des zones humides

A l'occasion de la Journée mondiale des Zones humides du 2 février dernier, SOS Loire Vivante – ERN France et la LPO Auvergne, avec le soutien du Réseau Ecologie Nature 43, ont organisé une randonnée sur le plateau de Chambeyrac.

15 personnes présentes le samedi matin ont, malgré le temps aléatoire, passé un agréable moment sur le plateau de Chambeyrac autour du lac drainé..., des mares temporaires, des centaines d'étourneaux, alouettes et autres traces de lièvres dans la neige.

C'est une opération à renouveler, avec l'idée de partager en fin de balade une soupe conviviale et revigorante à l'abri !!!

Pour rappel, ces territoires hors du commun présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Menacé par les activités humaines et les changements globaux, la préservation de ce patrimoine représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Destruction du campagnol par pesticides (bromadiolone)

autorisé sur 14 communes en Haute Loire

Le REN dénonce une solution aux effets collatéraux inacceptables

Le REN 43 reconnaît l'importance des dégâts provoqués par les campagnols terrestres (rats taupiers) et soutient les agriculteurs dans la nécessité de réguler les populations et réduire leurs impacts sur les prairies.

Mais les appâts empoisonnés à la bromadiolone enfouis dans le sol (jusqu'à 7,5 Kg d'appâts par hectare !) ne sont pas une solution acceptable car ils occasionnent des empoisonnements par « ricochet », avec des destructions de nombreux sangliers, rapaces, mais aussi des carnivores tels que les renards, les hermines, et autres nécrophages ou prédateurs des rongeurs.

Le REN 43 met en évidence qu'un cercle vicieux est ainsi créé : plus on emploie ces produits et plus on détruit les prédateurs naturels qui contribuent à contenir l'expansion des rongeurs !!

Pour maîtriser de façon intégrée les populations du Campagnol, il convient de surveiller les prairies et de combiner des méthodes qui rendent le milieu défavorable : pâturage tournant, labour, hersage, broyage des refus, pression de piégeage, entretien des fossés qui sont des zones refuges des campagnols... et des méthodes favorisant l'installation de prédateurs : maintien et plantation de haies, conservation des bosquets et arbres isolés, taillis, tas de cailloux et murets, implantation de perchoirs et pose de nichoirs pour les rapaces, qui assurent un service gratuit d'intérêt général.

En cette fin d'année, le REN 43 siégeant à la CDCFS (Commission Départementale de la chasse et de la Faune Sauvage) demande au Préfet de ne pas classer nuisible le Renard et les autres mustélidés prédateurs de ces rongeurs.

En 2014, les chasseurs ont tué plus de 2 600 renards à la chasse, et plus de 800 par piégeage et déterrage des femelles et de leurs petits sans aucun argument scientifique ! Au total, pour cette année plus de 3 800 renards ont été tués sans compter ceux qui l'ont été sur la route ou par braconnage. Le Renard est utile pour l'agriculture ! Le REN invite plutôt les piégeurs « agréés » à se mobiliser sur les « rats taupiers » plutôt que sur des espèces jouant un rôle régulateur.

Liste des communes autorisées à utiliser la bromadiolone et dates : **22 novembre 2014 au 22 décembre 2014** sur Saint Geneys près Saint Paulien, La Chapelle d'Aurec, Saint Julien Chapeuil, Pont Salomon, et Bellevue la Montagne / **3 décembre 2014 au 3 janvier 2015** sur Mézieres, Malrevers, St Etienne Lardeyrol, Grazac, Laptès, Beaulieu, Rosières, St Julien du Pinet et Saugues / **24 janvier 2015 au 24 février 2015** sur Mézères / **19 février 2015 au 19 mars 2015** sur Beauzac / **3 mars 2015 au 3 avril 2015** sur Blanzac

Le REN souhaite que la Haute-Loire soit terrain d'expérimentation

Les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture ont saisi le conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des espaces ruraux et le conseil général de l'environnement et du développement durable d'une mission d'appui dans la région Auvergne au projet d'expérimentation concernant la maîtrise des populations de campagnols terrestres.

En effet, dans la région Auvergne, région touchée par ces pullulations, il est envisagé la mise en place d'un dispositif pilote sur une partie du territoire destiné à promouvoir l'ensemble des méthodes de surveillance, de prévention et de lutte contre le campagnol. Cette expérimentation sera construite en associant les acteurs concernés : le conseil régional, les chambres d'agriculture et les professionnels, les personnalités élues des territoires ciblés et les instances déjà impliquées comme les associations de protection de la nature, les chasseurs, les scientifiques qui seront tous réunis dans un groupe qui aura pour mission de recenser les actions possibles, de définir les zones d'intervention, d'élaborer les formations, la communication et la promotion des méthodes utilisées, de définir des indicateurs de suivi et de mesure de l'efficacité des actions mises en œuvre et d'évaluer les financements nécessaires.

Le REN a rencontré le nouveau Président du Conseil Général

Cette rencontre permettait au REN de se présenter au nouveau président du CG 43, de décliner ses particularités, ses engagements et de le remercier pour le partenariat engagé avec le REN qui lui permet d'être associé aux travaux du CG en amont des décisions, dans le cadre de la Convention signée qui se traduit également par un soutien financier.

Jean-Pierre MARCON présentait ses priorités :

- augmentation des investissements dans le cadre de contrats avec les communes et les intercommunalités.
- se référer au Grenelle de l'environnement, auquel il a participé à la réflexion étant député au moment de l'élaboration : par exemple à l'introduction du bio dans la restauration collective du CG (notamment collèges). Le Grenelle prévoyait 20% en 2012 ! Un bilan est en cours dans les collèges avec la participation du REN.
- soutenir des efforts d'économies d'énergie dans l'habitat.

Il évoquait les actions en cours concernant la protection de l'environnement : assainissement, eau potable, hydro-électricité à Montpezat, CAUE (habitat et économies d'énergie, programme Habiter mieux), SAGE Loire amont, aides agro-environnementales, déchets...

Il lui semblait important de créer des ponts entre protection de l'environnement et santé des populations.

Le Conseil général souhaite élaborer un plan triennal d'investissement sur lequel le REN 43 pourrait faire ses commentaires en amont de son vote : il s'agirait d'éclairer les conseillers sur les impacts environnementaux de ses décisions.

Nos interventions ont concerné :

- Notre souhait d'étendre la possibilité d'être associés en amont des projets au moment de leur élaboration aux projets ayant une incidence environnementale et ne relevant pas directement du service environnement (routes par ex)
- L'agriculture avec une demande d'éco-conditionnalité des subventions notamment dans le cadre du financement de la chambre d'agriculture (engagement du grenelle : 20 % de la SAU en bio en 2017). D'être associé à la mise en oeuvre des mesures agri-environnementales dans le cadre du réseau Natura 2000 ou le CG43 en est l'animateur en Haute-Loire.
- Une réflexion avec les partenaires sur la suspension de la chasse dans les zones humides restaurées volontairement par le CG notamment dans le DEVES, au minimum dans le cadre d'une rotation pour conserver des sites de repos aux migrateurs utilisant les zones humides.
- La compétence transports et déplacements avec un nouveau plan de déplacement, l'actuel date des années 80. (engagement du grenelle : diminuer de 20% les gaz à effets de serre en 2020 – avec développement des transports en communs)
- Les conséquences sur l'agriculture du déplacement de l'usine de concassage (recyclage des matériaux du BTP) de Chaspuzac à Vergezac, à la demande de la société Hermés
- Une demande de mesures de la pollution atmosphérique sur le département, qui permet de développer la sensibilisation, par une adhésion à ATMO Auvergne (le CG 63 adhère par ex. engagement du grenelle ; baisse des particules de 30% pour 2015 !)
- La réserve naturelle de la haute vallée de la Loire. Mise en garde vis-à-vis de l'action des clubs motocyclistes qui souhaitent faire échouer le projet et demande de positionnement du CG.
- La précision des différences entre l'introduction de produits locaux en restauration collective et celle de produits issus de l'agriculture biologique : l'idéal étant bio et local.

Quelle est la place des associations de défense de la nature ?

Les grandes luttes d'aujourd'hui en France sont toutes en rapport direct avec la préservation de l'environnement et des écosystèmes : aéroport de Notre Dame des Landes, barrage d'irrigation à Sivens, le loup, ferme des milles vaches dans la Somme, ligne SNCF Lyon-Turin, Center Parc en Isère, centrale électrique à bois de Gardanne,...

Grâce aux luttes comme le Larzac, Creys Malville, ou en Haute Loire à Serre de la Fare, mais aussi grâce au Grenelle de l'Environnement, l'opinion est sensible aux questions d'environnement et une frange de plus en plus importante des français soutient ces mouvements d'opposition aux projets inutiles et coûteux.

Malgré cela, sur fond de crise économique et de difficultés sociales, au nom du progrès, de la croissance et des emplois, la protection de l'environnement est souvent reléguée, à tous les niveaux de décision, au second plan.

La crise économique a progressivement stérilisé toutes les luttes sociales, les dernières remontent à une dizaine d'années. Les seules luttes existantes aujourd'hui sont les luttes écologistes car la relève est assurée par des jeunes conscients des enjeux actuels et inquiets pour leur devenir, leur santé et celle de la planète. Les dernières luttes au plan national, Notre Dame des Landes, Sivens ont donné lieu à des drames humains.

Certains pouvoirs en place ont décidé d'en finir avec les écologistes en renvoyant en miroir leur propre fonctionnement : le lobbying, en majorant leur pouvoir Cette stratégie est reprise par ceux qui les servent.

Retrouvez toute l'actualité du
REN 43 sur :
www.ren43.org



Veille écologique - Rappel

Pour toute atteinte illégale au milieu naturel que vous constatez, nous vous incitons, en accord avec les services de l'état, à en informer dans les plus brefs délais :

La Direction Départementale des Territoires (DDT) – 13, rue des Moulins – 43012 Le Puy en Velay qui est chargée de la police de l'environnement :

Standard : 04.71.05.84.00 - Bertrand TEISSEBRE : 04.71.05.84.86 (ou Jean-Luc Carrio, chef de service Environnement et Forêt)

Mail : bertrand.teissedre@haute-loire.gouv.fr - marie-noelle.bayle@haute-loire.gouv.fr

Toujours confirmer par écrit ou par mail

Ou/et l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui dépend du ministère de l'environnement) 04.71.08.06.03
- Tel responsable Hubert ASPIERI : 06.20.78.89.44

Merci d'adresser au REN un double de vos courriers ou mails